



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB, KABVS - 01.03.2019

Numéro de publication: KK03-0000004582

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Monthey, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey 2

Suspension de la procédure de faillite R.M.J Saràl

Débiteurs:

R.M.J Saràl

Bois, 1896 Vouvry

Suisse

Date de l'ouverture de la faillite : 07.12.2018

Date de suspension: 19.02.2019

Montant de l'avance de frais: CHF 3'000

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 11.03.2019

Point de contact:

Office des poursuites et faillites du district de Monthey, Av. du Crochetan 2, CP 1216, 1870 Monthey 2.

D. Gillabert, Préposé

Remarques:

Dans ce même délai, les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens à quelque titre que ce soit sont tenus, sous peine de droits (art. 324 CP) de s'annoncer à l'office soussigné. Art. 230 LP, al. 2.